

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE
ST JULIEN EN GENEVOIS

17 MAI 2017

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 5 mai 2017

DESIGNATION DU
LIEU DES SEANCES
DU BUREAU ET DU
COMITE SYNDICAL
DU POLE
METROPOLITAIN

N° CS2017-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 42
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD,
doyen d'âge,

Convocation du : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents : 42

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET
– M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND –
M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE –
M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis
FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE
– M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Michèle CHEVALLIER, suppléante de
M. Christian PERRIOT – Mme Denise LEJEUNE,
suppléante de M. Jean-François CICLET

- Délégués représentés :

M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

- Délégués excusés :

M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – Mme Michèle
CHEVALLIER – M. Jean-François CICLET

**DESIGNATION DU LIEU DES SEANCES DU BUREAU ET DU
COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN**

L'article L5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège du Pôle métropolitain du Genevois français ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (43 membres), le Président propose au Comité syndical de tenir l'ensemble de ses réunions hors du siège administratif du Pôle métropolitain au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue des réunions du Comité syndical hors du siège administratif du Pôle métropolitain du Genevois français au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le **16 MAI 2017**

Publié ou notifié le **16 MAI 2017**

Le Président,
Jean DENAIS

